

Convention de partenariat 20 entre l'Asinerie Franciliennes et

Il est convenu entre d'une part,
l'Asinerie Franciliennes, sise, 86 rue des bordes, 94430 Chennevières-sur-Marne, représentée par Emilie ARTUS,
agricultrice en exercice,

et d'autre part,

Situé au (Adresse)

représenté(e) par Fonction :

Article 1 : **Objet de la convention**

Accueil à l'asinerie de groupe(s) (soit enfants) dans le cadre d'une visite guidée de l'exploitation.

Nom du/des groupe(s) :

Article 2 : **Objectifs et déroulement de la visite**

Les objectifs et le déroulement de la visite seront les suivants :

- découverte et présentation d'un élevage francilien
- présentation générale de l'âne
- sensibilisation à l'agriculture biologique (sauf structures maternelles)
- contact physique avec les animaux
- réponse aux questions des enfants
- remise d'un livret en fin de visite

Article 3 : **Les moyens**

a / *les moyens humains*

Les enfants seront sous la responsabilité de durant toute la visite.

La visite est guidée par l'un des exploitants ou employés de l'Asinerie Franciliennes.

b/ *les moyens matériels*

L'asinerie Franciliennes met à disposition ses équipements (bâtiments, pâtures, troupeau) nécessaires au bon déroulement de la visite.

prévoit pour les enfants les équipements individuels adaptés au bon déroulement de la visite au niveau des intempéries éventuelles (chaussures adaptées, bottes, équipements de pluie, couvre-chef, crème solaire, etc.)

Article 4 : **Le calendrier**

La visite, d'une durée de 45 min à 1h pour les maternelles et de 1h à 1h15 pour les élémentaires :

- La première se déroulera le / /20 , et débutera à h
- La seconde se déroulera le / /20 , et débutera à h
- La troisième se déroulera le / /20 , et débutera à h
- La quatrième se déroulera le / /20 , et débutera à h

Article 5 : **Clauses financières**

Le forfait s'élève à 100 euros TTC pour un groupe à 30 enfants **maximum**, à 190 euros TTC pour deux groupes consécutifs (2x30 enfants **maximum**), à 270 euros TTC pour trois groupes consécutifs (3x30 enfants **maximum**), à 340 euros TTC pour quatre groupes consécutifs (4x30 enfants **maximum**)...

Les accompagnateurs ne paient pas.

Pour le bon déroulement de la visite il n'est pas possible d'accueillir un groupe (ou une classe) de plus de 30 enfants et 10 accompagnateurs.

Il est cependant possible d'effectuer deux visites consécutives dans une même demi-journée, soit 4 **maximum** dans la journée.

Le règlement est à effectuer le jour de la visite ou à la réception de la facture par la structure visiteuse. Cette facture devra être réglée sous huitaine.

Article 6 : **Clauses administratives**

L'asinerie Francilienes assure ses locaux et activités auprès de MMA sous le numéro de contrat 26253888D.

s'engage à renoncer à tout recours contre l'asinerie Francilienes ou ses assureurs.

s'engage à réaliser toutes les formalités en cas d'accidents concernant leurs enfants.

Article 7 : **Clauses organisationnelles**

Nom et coordonnées téléphoniques de la personne référente le jour de la visite :

Nom : Téléphone :

L'interlocuteur de l'exploitation dans le cadre de la présente convention sera Emilie ARTUS.

L'asinerie Francilienes mettra à disposition son téléphone et sa pharmacie pour toute intervention et premiers soins d'urgence en cas d'accident.

L'asinerie Francilienes s'engage à prévenir la semaine précédente d'un éventuel report, et la séance reportée sera reprogrammée selon un agenda défini avec le ou la responsable de

Toute visite programmée, et non annulée au plus tard 48h avant celle-ci par la structure, sera facturée.

Tout retard de 30 minutes ou plus entraîne l'annulation de la visite **et sera facturée.**

Cette clause est nulle pour annulation en cas de force majeure (violentes intempéries, maladie grave d'un animal nécessitant la présence impérative de l'éleveur, etc.)

Article 8 : **Suivi médiatique**

Des prises de vue vidéo ou photo peuvent être réalisées au sein de l'asinerie Francilienes dans le cadre de reportages télévisés ou journalistiques.

Les personnes qui visitent l'asinerie Francilienes n'ayant pas signalé une opposition écrite à paraître dans une publication ou un reportage audio-visuel s'engagent à ne pas créer de litige auprès de l'asinerie Francilienes.

Article 9 : **Conditions sanitaires**

s'engage à informer et à exiger la validité de la vaccination antitétanique auprès des enfants et des accompagnants qui participent à la visite.

Fait à , le / / 20

Pour l'asinerie Francilienes L'éleveuse	Pour <input type="text"/>
	Le directeur / la directrice / le responsable <input type="text"/>

Document à retourner rempli de préférence par mail à contact@francilienes.fr ou par courrier à Asinerie Francilienes - 86 rue des Bordes - 94430 Chennevières-sur-Marne afin de valider la réservation. Si le document n'est pas retourné dans les 15 jours minimum avant la date de la visite, celle-ci n'est pas validée.